

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 18/2021

Nombre de membres

| | |
|--------------------|-----------|
| Membres | 04 |
| Présents | 04 |
| Représentés | 00 |
| Votants | 04 |
| Exprimés | 04 |
| Pour | 04 |
| Contre | 00 |

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

02 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le **deux décembre**, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 27 novembre 2021

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : Autorisations de dépenses 2022

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, autorise le Président à engager, à liquider et à procéder au mandatement, avant le vote du budget 2022 :

- **Des dépenses de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- **Des dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

| Compte | Crédits ouverts en 2021 | Dépense autorisée en 2022 |
|--------|-------------------------|---------------------------|
| 2111 | 3 200.00 € | 800.00 € |
| 2184 | 30 000.00 € | 7 500.00 € |
| 2313 | 610 364.61 € | 152 591.15 € |